



CCAS

Commune de MÉRÉVILLE

8, grande rue
54850 MÉRÉVILLE
mairie@mereville54.fr

PARTICIPATION AUX VACANCES DES ENFANTS MÉRÉVILLOIS

Délibération de la Commission Administrative du
Centre Communal d'Action Sociale du 22 mars 2025

Montant de la participation du CCAS aux enfants de 3 à 19 ans (révolus) :

☞ **au centre de loisirs de Méréville ou à une colonie de vacances :**

- Si quotient familial inférieur à 500 € : 6,00 € par jour et par enfant
- Si quotient familial compris entre 501 et 900€ : 4,00 € par jour et par enfant
- Si quotient familial compris entre 901 € et 1350 € : 3,00 € par jour et par enfant

☞ **à un centre de loisirs extérieur à Méréville :**

- Si quotient familial inférieur à 500 € : 3,00 € par jour et par enfant
- Si quotient familial compris entre 501 et 900€ : 2,00 € par jour et par enfant
- Si quotient familial compris entre 901 € et 1350 € : 1,50 € par jour et par enfant

Le quotient familial est égal au revenu brut global 2023 divisé par le nombre de parts divisé par 12.

- La date limite de dépôt du dossier est fixée au **10 novembre 2025**.
- Sont pris aussi en compte les enfants de parents divorcés et séparés, s'ils résident à MÉRÉVILLE sur la période.
- Le nombre de jours pris en charge est de **21 maximum (pour la famille complète)**.
- Il est rappelé que sont aidés uniquement les habitants de MÉRÉVILLE.

Les aides seront versées directement aux familles sur présentation de ce bulletin rempli avec les pièces demandées.

Nom et prénom du parent responsable :

Adresse :

Nom et prénom de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

Pièces à joindre :

☐ Facture originale acquittée du centre précisant les nom et prénom de l'enfant, le nombre de jours fréquentés au centre (agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports), les coordonnées du centre, ainsi que le montant du séjour à la charge du demandeur.

(souhaite récupérer l'original de la facture ☐ oui ☐ non)

☐ Copie de la feuille d'imposition complète de 2024 (2024 sur les revenus de 2023).

☐ 1 RIB (même nom et adresse que le demandeur).

☐ Décision de droit de garde en cas de séparation.